



SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

Union Départementale des Associations Familiales Du Val de Marne (U.D.A.F)

Organisme agréé reconnu d'Utilité Publique

4A, boulevard de la Gare
94475 BOISSY-SAINT-LEGER

SIRET : 785 699 067 00043 - NAF: 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
SAS au capital de 1.512.190 euros - R.C.S. Paris B 652.059.213 Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile de France.



Union Départementale des Associations Familiales Du Val de Marne (U.D.A.F)

Organisme agréé reconnu d'Utilité Publique
4A, boulevard de la Gare
94475 BOISSY-SAINT-LEGER
SIRET : 785 699 067 00043 - NAF: 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents de l'Union Départementale des Associations Familiales du Val de Marne (U.D.A.F)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'«**Union Départementale des Associations Familiales du Val de Marne (U.D.A.F)**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 16 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant mentionné dans les annexes :

- Le paragraphe 1. – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 relatif aux conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 pour l'UDAF 94.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes Titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Halima BENSALAH
Commissaire aux comptes, Associée
Membre de la CRCC de Paris

Udaf du Val-de-Marne

Bilan actif au 31 décembre 2019

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net	
			31/12/2019	31/12/2018
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Licences, Progiciels & Logiciels	65 865	45 005	20 860	847
Immob.Incorpor.autres & en-cours		-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains		-	-	-
Agencem. & Aménagem. des Terrains	136 332	49 695	86 638	79 598
Constructions		-	-	-
Install. techn., Matériels & Outillages		-	-	-
Installations, Agencem. & Aménagem.		-	-	-
Matériel de Transport		-	-	-
Matériel de Bureau	714 846	712 461	2 385	4 462
Matériel Informatique		-	-	-
Mobilier & divers	334 854	274 532	60 322	80 243
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-
Immobil.grevées de droit (commodat)		-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations & Créances rattachées	1 362 799	-	1 362 799	1 367 197
Prêts		-	-	-
Dépôts & Cautionnements	120 021	-	120 021	100 521
Autres		-	-	-
<i>F.S.L. et autres Fonds</i>				
Prêts et autres créances	-	-	-	-
Total I	2 734 719	1 081 694	1 653 025	1 632 869
Stocks	-	-	-	-
<i>Créances Gestion</i>				
Usagers et Organismes financeurs	124 417	19 681	104 735	69 348
Etat - Subventions à recevoir		-	-	-
Autres créances	254 431	-	254 431	207 144
<i>Comptes gérés des tiers</i>				
Débiteurs, Particuliers & Organismes		-	-	-
<i>Comptes financiers (gestion)</i>				
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	-
Banques, CCP, Caisse	1 869 651	-	1 869 651	1 725 246
<i>Comptes financiers (tiers)</i>				
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	-	-
Banques, CCP, Caisse	-	-	-	-
Total II	2 248 498	19 681	2 228 817	2 001 738
Charges constatées d'avance	35 356	-	35 356	22 915
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Total III	35 356	-	35 356	22 915
Total actif	5 018 573	1 101 375	3 917 197	3 657 522

Bilan passif au 31 décembre 2019

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Associatif sans droit de reprise	75 711	76 225
Ecart de Réévaluation	0	0
Subventions d'Investissement non renouvelables	174 550	174 550
Réserves autres que sur Projets Associatifs	748 655	748 655
Réserves sur Projets Associatifs	870 171	675 943
Report à Nouveau	-103 366	204 974
Provisions refusées par les financeurs	-341 158	-628 971
Résultat de l'Exercice	126 209	134 422
Subventions d'Investissement renouvelables		
Sous-total Fonds Propres	1 550 772	1 385 797
Fonds Associatif avec droit de reprise	0	0
Dotations p/alimentation fonds gérés p/compte de tiers	0	0
Provisions réglementées	0	0
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	657 243	643 327
Droits des propriétaires (commodat)	0	0
Sous-total Fonds Propres assimilés	657 243	643 327
Total I	2 208 015	2 029 124
Provisions pour Risques	78 970	40 000
Provisions pour Charges	645 792	681 615
Total II	724 762	721 615
Fonds dédiés sur Projets Associatifs		
Fonds dédiés sur autres opérations	0	0
Total III	0	0
Dettes		
<i>Comptes de Gestion</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74	0
Dettes sur Congés Représentation	0	0
Dettes Financières diverses (2)	0	0
Avances & Subventions à reverser		
Fournisseurs et comptes rattachés	289 264	211 443
Dettes Fiscales et Sociales		
Personnel et comptes rattachés	246 858	238 118
Sécurité Sociale & Organismes Sociaux	315 456	305 663
Etat et Collectivités Publiques	88 580	75 390
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Dettes autres	44 189	76 171
<i>Comptes gérés des tiers</i>		
<i>Particuliers, comptes gérés (tutelles)</i>		
<i>Particuliers, autres</i>		
<i>FSL et autres Fonds, particuliers</i>		
<i>Organismes & dettes autres</i>		
Total IV	984 420	906 784
Produits constatés d'avance	0	0
Total V	0	0
Total Passif	3 917 197	3 657 522

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat au 31 décembre 2019

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Dotation globale de financement	4 455 773	4 752 258
Produits & Prestations de Services autres	819 119	673 164
Fonds Spécial	237 698	237 611
Subventions de Fonctionnement autres	753 751	290 890
Reprises sur Amortiss.& Provis., Transferts de Charges	188 886	243 309
Produits de Gestion courante autres	12 828	4 238
Total des Produits d'Exploitation (I)	6 468 055	6 201 472
Charges d'exploitation		
Achats stockés, Approvisionnements autres		
Variations de Stocks		
Achats et Charges Externes autres	1 497 902	1 205 968
Impôts, Taxes et versements assimilés	406 584	298 627
Salaires et Traitements	2 927 705	2 914 506
Charges Sociales	1 285 931	1 352 991
Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	36 846	28 563
Dotations aux Provisions sur Immobilisations		
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant	-	8 445
Dotations aux Provisions pour Risques et Charges	153 736	219 232
Subventions versées aux Associations	17 552	17 943
Charges de Gestion courante autres	16 630	35 195
Total des Charges d'Exploitation (II)	6 342 886	6 081 469
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	125 169	120 003
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des Valeurs Mobilières et Créances autres		
Intérêts et Produits assimilés autres	2 818	15 914
Reprises sur Provisions et Transferts de Charges		
Produits nets s/Cessions Valeurs Mobilières Placement	-	-
Total des Produits Financiers (III)	2 818	15 914
CHARGES FINANCIERES		
Dotations Financières aux Amortissements et Provisions	-	-
Intérêts et Charges assimilées	-	-
Charges nettes s/Cessions Valeurs Mobilières Placement	-	-
Total des Charges Financières (IV)	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 818	15 914
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	12 813 758	12 298 855
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion & Divers	-	-
Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital		
Reprises Except sur Provisions, Transferts de Charges		
Total des Produits Exceptionnels (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges Exceptionnelles / Opérations de Gestion & I.S.	1 777	1 495
Charges Except./Opérations en Capital	-	-
Dotations Except. aux Amortissements et Provisions	-	-
Total des Charges Exceptionnelles & I.S. (VI)	1 777	1 495
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 1 777	- 1 495
5 - RESULTAT INTERMEDIAIRE (3+4)	12 811 981	12 297 359
+ Report ressources non utilisées des exerc. antérieurs	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+Ressources)	6 470 873	6 217 386
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+Engagements)	6 344 663	6 082 964
6 - RESULTAT : EXCEDENT OU INSUFFISANCE	126 209	134 422